

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 20 mars 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : Attribution de subventions au titre de l'année 2025 –

Le Maire signale à l'assemblée qu'il a été saisi de plusieurs demandes de subventions de fonctionnement, au titre de l'année considérée, présentées par plusieurs sociétés locales, associations et organismes, présentant un caractère d'intérêt général.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 5 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de réserver une suite favorable à l'ensemble de ces requêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une aide financière aux associations, organismes et autres, selon l'état annexé à la présente ;

AUTORISE le Maire à inscrire ces montants dans le budget primitif 2025.

Mesdames Fabienne SORG, Bénédicte BONICEL, Michelle WEEBER, et Messieurs Denis BLANCK, Christian SORGIUS et Stéphane RICK n'ayant pas pris part au vote.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 25 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 25 mars 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 25 mars 2025

Le secrétaire,
Didier JUNG



Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Commune de WEYERSHEIM.

Année 2025

C/ 6574 Subventions de fonctionnement aux associations & personnes de droit privé :

ALEF pour les P'tits Loups	127 000,00 €
Amicale des SAPEURS POMPIERS	2 140,00 €
Amicale des vétérans de la Clique et des Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €
Association de Tir St Sébastien	800,00 €
Ass. S'Klenderfel	3 600,00 €
Basket	1 000,00 €
Centre socio-culturel de Hoerdt	1 300,00 €
Chorale des Jeunes	2 000,00 €
Chorale Ste CÉCILE	155,00 €
Collège BG de Hoerdt	300,00 €
Cyclisme artistique	1 500,00 €
Ecole Elémentaire (classes de découverte)	1 260,00 €
Ecole Maternelle	- €
GAS	600,00 €
Musique Municipale	5 177,00 €
Protection civile - soutien Mayotte	3 500,00 €
SSW	2 500,00 €
	153 832,00 €